

Compteurs Linky

Le déploiement des compteurs communicants Linky a débuté fin octobre à Alençon. Depuis cette date, environ 1700 compteurs ont été installés, ce programme se poursuivra jusqu'à fin 2018.

Ce compteur soulève – partout en France – de très nombreuses interrogations de fond. Il nous semble indispensable de les faire connaître à tous. Sans entrer dans le détail argumentaire de chacune des questions posées, l'on peut toutefois en rappeler quelques unes.

- Linky constitue tout d'abord un gâchis écologique, 35 millions de compteurs en parfait état de marche pour 60 ans en moyenne, seront mis au rebut remplacés par des nouveaux qui dureront au mieux 15 ans.
- Cette opération coûtera au minimum 7 milliards d'Euros, en période d'économies budgétaires : est-ce une priorité ? Par ailleurs 10 000 emplois d'agents EDF releveurs seront supprimés.
- Le relevé de consommation fréquent et régulier constitue une intrusion dans la vie privée. Il ouvre la possibilité un jour, de commercialiser ces informations dans le cadre d'un futur « big data ». Souhaitons-nous que notre manière de vivre soit demain, l'objet de marchandisation ?
- Le courant porteur en ligne – technologie utilisée par Linky – s'ajoute au courant électrique dans toutes nos installations domestiques. Il génère des ondes électromagnétiques de faible puissance certes, mais 24 h sur 24 h, toute l'année dans toute l'habitation. Ces ondes sont reconnues par l'Organisation mondiale de la Santé comme possiblement cancérigènes. Peut-on imposer à toute la population l'exposition à ce risque ?
- Pour favoriser la transition énergétique, ce nouveau compteur est paraît-il indispensable. Dans les foyers déjà équipés – en France ou ailleurs – un recul de la consommation de 10 % est observé pendant quelques semaines, puis la consommation revient à son niveau antérieur. Est-ce bien utile ? D'autant que pour connaître sa consommation, il faut accéder via Internet à un espace sécurisé individuel. 20 % de la population ne peut le faire. Peut-on dès lors, encore parler de service public ?

Regardons maintenant ce qui se passe dans des foyers déjà équipés et dont la presse se fait l'écho :

- Des dysfonctionnements inexplicables apparaissent : disjonctions répétées, prises électriques et appareils ménagers hors d'usage, avec dans le pire des cas, déclenchements d'incendies.

- Par ailleurs, certains usagers ont vu leur facture augmenter très fortement alors qu'ils n'avaient rien changé à leurs habitudes de vie, ni à leurs équipements.

Au terme de cette accumulation vous comprendrez pourquoi nous réaffirmons ce soir, notre opposition au déploiement du compteur Linky.

Nous constatons que de nombreux Alençonnais partagent notre préoccupation, au vu des témoignages, questionnements, doutes et inquiétudes que nous avons recueillis depuis un mois.

Pour conclure

Nous tenons à rappeler avec force que – contrairement à ce qu'affirme l'entreprise ENEDIS – nul n'est obligé d'accepter le remplacement de son compteur.

Il n'existe pas de texte officiel affirmant explicitement cette obligation pour l'ensemble des particuliers. Ce point précis a été reconnu par plusieurs autorités (Ministère de l'environnement, Commission de Régulation de l'Energie...)

Chacun est donc libre d'accepter ou de refuser Linky.

Encore faut-il que les poseurs respectent leurs engagements d'information, d'explication et surtout, lors de chaque installation, qu'ils s'assurent de la présence des personnes y compris lorsque le compteur est à l'extérieur de l'habitation.

Nous sommes obligés de constater qu'aujourd'hui à Alençon, comme ailleurs, cela n'est pas le cas.

Merci de votre attention.